

# **Cours**

## **Les infractions et le CAC**

# LES INFRACTIONS COMMISES PAR LE CAC

# Les infractions commises par le CAC

⇒ Les textes :

## 👉 Exercice illégal de la profession

- Art L 820-5 Ccom



## 👉 Élément matériel

- Ne pas être inscrit sur les listes de l'Ordre
- Ne pas avoir prêté serment
- Avoir été radié ou suspendu

# Les infractions commises par le CAC

⇒ Les textes :

## 👉 Non respect des incompatibilités

- Art L 820-6 Ccom



## 👉 Élément matériel

- Accepter des fonctions
- Exercer des fonctions
- Conserver des fonctions

↪ Malgré l'incompatibilité

*Ex : Interdiction pour le Dirigeant d'être le CAC d'une entreprise qu'il a dirigé*

# Les infractions commises par le CAC

⇒ L'élément intentionnel :

👉 Délit intentionnel

- Mauvaise foi exigée

↳ Conscience de l'infraction



# Les infractions commises par le CAC

## ⇒ La peine :

### 👉 Exercice illégal de la profession

- 1 an d'emprisonnement
- 15.000 € d'amende



### 👉 Non respect des incompatibilités

- 6 mois d'emprisonnement
- 7.500 € d'amende

### 👉 Tentative non punissable

# Les infractions commises par le CAC

⇒ Prescription :

👉 6 ans à compter de  
    ↪ la fin de l'agissement illicite



# Les infractions commises par le CAC

⇒ Les textes :

## 👉 Violation du secret professionnel

- Art L 822-15 Ccom & L 226-13 Code pénal



## 👉 Élément matériel

- Ne pas garder le secret sur les éléments de sa mission
- Révéler des informations sur la société à des tiers



# Les infractions commises par le CAC

## ⇒ L'élément intentionnel :

### 👉 Délit intentionnel

- Mauvaise foi exigée
  - ↳ Conscience de l'infraction



# Les infractions commises par le CAC

⇒ Le CAC est délivré du secret professionnel vis à vis :

## 👉 Du Président du tribunal

↪ dans le cadre de la procédure d'alerte  
si ouverture d'une procédure collective

## 👉 Du Proc

↪ Révélation de faits délictueux

## 👉 Des actionnaires

↪ signalement des irrégularités ou inexactitudes dans la tenue des comptes



# Les infractions commises par le CAC

⇒ Les personnes punissables :

👉 Le CAC

👉 Les salariés

👉 Les experts



# Les infractions commises par le CAC

## ⇒ La peine :

- 1 an d'emprisonnement
- 15.000 € d'amende



## ⇒ La prescription :

- 6 ans à compter de  
    ↪ la commission de l'infraction



# Les infractions commises par le CAC

## ⇒ Les textes :

👉 **Confirmation d'informations mensongères**

👉 **Non divulgation de faits délictueux au Proc**

- Art L 820-7 Ccom



👉 **Éléments matériels**

- Donner ou confirmer dans son rapport de fausses informations sur la société
- Ne pas révéler au Proc des faits délictueux relevés au cours de sa mission

# Les infractions commises par le CAC

⇒ L'élément intentionnel :

👉 Délit intentionnel

- Mauvaise foi exigée

↳ Conscience de l'infraction



# Les infractions commises par le CAC

## ⇒ La peine :

- 5 ans d'emprisonnement
- 75.000 € d'amende



## ⇒ La prescription :

- 6 ans à compter de  
    ↪ la commission de l'infraction



**LES INFRACTIONS**  
**REMETTANT EN CAUSE**  
**LA MISSION DU CAC**



# Les infractions & le déroulement de la mission du CAC

⇒ Les textes :

## 👉 Défaut de désignation ou de convocation

- Art L 820-4 Ccom



## 👉 Éléments matériels

- Absence de désignation d'un CAC quand elle est obligatoire
- Non convocation du CAC aux AG quand sa présence est obligatoire

# Les infractions & le déroulement de la mission du CAC

## ⇒ L'élément intentionnel :

☞ Infraction d'omission



## ⇒ La peine :

- 2 ans d'emprisonnement
- 30.000 € d'amende

↪ Pour le dirigeant de droit



## ⇒ La prescription :

↪ 6 ans à compter de l'AG



# Les infractions & le déroulement de la mission du CAC

⇒ Les textes :

## 👉 Entrave à la mission

- Art L 820-4 Ccom



## 👉 Éléments matériels

- Obstacle à la mission de contrôle et de vérification
- Non communication des documents nécessaires au contrôle

# Les infractions & le déroulement de la mission du CAC

## ⇒ L'élément intentionnel :

☞ Infraction intentionnelle



## ⇒ La peine :

- 5 ans d'emprisonnement
- 75.000 € d'amende

↪ Pour le dirigeant de droit



## ⇒ La prescription :

↪ 6 ans à compter de l'entrave



**YOU CAN DO IT !!!**



**La TO DO**

# La To Do List

- 👉 **Faire une/des fiches avec les notions clés**
- 👉 Aller voir sur Légifrance les articles propres à la profession de CAC
- 👉 Expliquer à une personne de votre entourage de quelle manière la loi protège la mission du CAC
- 👉 Lire le code de déontologie applicable à la profession de CAC

**Merci d'avoir suivi ce cours.**